

**Déclaration du Belize, de Curaçao, du Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Panama à la Sous-commission 1**

Le Guatemala, en son nom propre et au nom du Belize, de Curaçao, du Salvador, du Honduras, du Nicaragua et du Panama, remercie le Président de la Sous-commission 1 pour les discussions qui ont lieu, visant à convenir des possibilités de pêche de thon obèse pour chaque CPC, en vigueur au cours de la période triennale 2024-2026, dans le contexte des mesures de gestion à adopter. Soulignant que, conformément au mandat de la Commission, il est indispensable de garantir des possibilités équitables et des parts non discriminatoires, en tenant compte des besoins spécifiques de chacun de nos pays, proportionnellement à leur capacité de pêche, nous souhaitons informer de nos attentes en ce qui concerne le processus de partage des limites de capture de thon obèse par pays, qui devraient être incluses dans tout tableau de distribution au cours de ce cycle de réunions :

<i>CPC</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Limite de capture 2024-2026</i>
Belize		2.070 t
Curaçao		2.771 t
El Salvador		2.342 t
Guatemala		1.566 t
Honduras		Non soumis à une limite car inférieur au seuil
Nicaragua		Non soumis à une limite car inférieur au seuil
Panama		2.413 t

Nous reconnaissons que l'adoption de limites de capture non discriminatoires est fondamentale pour le bon fonctionnement de la Commission et, dans cette optique, nous apprécions que ces aspirations soient incluses dans la mesure de gestion du thon obèse qui sera élaborée au cours de ce cycle de réunions. Le Guatemala remercie le personnel de la Commission pour les efforts qu'il a déployés au cours de la préparation et de la mise en œuvre de ces réunions et s'engage à continuer à œuvrer à la conservation et l'utilisation soutenable des ressources dans le cadre du mandat de l'ICCAT.